

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit :	IPCO Octtain XL herbicide
N° De Code du Produit:	33891
Utilisation du produit :	Produits agrochimiques/herbicide
Fabricant/Fournisseur :	LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE 945, rue Marion Winnipeg, Manitoba R2J 0K7 www.ipco.ca
Entrée en vigueur :	29/09/2020 Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Mot de signalisation :	ATTENTION!
Mentions de danger :	Vapeur et liquide combustible. Peut irriter les yeux. Peut être nocif par ingestion. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie. Risque de cancer suspecté. Peut provoquer le cancer.
Effets potentiels sur la santé:	Yeux: Peut provoquer une légère irritation des yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Peau: Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation. Les effets peuvent prendre du temps à guérir. Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Une ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Exposition chronique: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Ester de 2,4-D 2-éthylhexyle. S'est révélé toxique pour le fœtus dans des essais sur des animaux de laboratoire. Il n'y a aucune évidence que ces observations soient pertinentes pour l'homme. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 1 de 14

Tractus gastro-intestinal. Voies respiratoires. Reins. Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
2,4-D 2-ethylhexyl ester	1928-43-4	50.99%
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	81406-37-3	12.17%
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	29.0%
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	>= 0.3 - <= 1.5 %
1-Hexanol	111-27-3	>= 0.5 - <= 1.3 %
Acide benzène sulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	>= 1.2 - <= 2.4 %
Naphthalene	91-20-3	>= 0.02 - <= 0.4 %
Reste	Pas disponible	>= 3.44 - <= 4.62 %

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Conseils généraux:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
Inhalation:	Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
Contact avec les yeux:	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
Ingestion:	Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant :	Traiter en fonction des symptômes. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 2 de 14

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins:

Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
Moyens d'extinction inappropriés:	Donnée non disponible
Produits de combustion dangereux:	Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Sensibilité aux décharges électrostatiques :Aucun renseignement disponible.
Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:	Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense
Conseils aux pompiers :	Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.
Équipements de protection particuliers des pompiers:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 3 de 14

opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Défense de fumer dans la zone. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions environnementales :

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres:

Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
2,4-D 2-ethylhexyl ester	Dow IHG		10 mg/m3
	CA ON OEL	TWAEV	10 mg/m3 , Comme 2,4-D
	CA BC OEL	TWA	10 mg/m3
	CA BC OEL	STEL	20 mg/m3
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr	Dow IHG	TWA	10 mg/m3
	Heavy aromatique naphta	ACGIH	TWA 200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale
1,2,4-Triméthylbenzène	Dow IHG	TWA	100 mg/m3
	Dow IHG	STEL	300 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale
	ACGIH	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 4 de 14

	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3	25 ppm
	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3	25 ppm
1-Hexanol	US WEEL	TWA		40 ppm
Naphtalène	ACGIH	TWA		10 ppm
	CA AB OEL	TWA	52 mg/m3	10 ppm
	CA AB OEL	STEL	79 mg/m3	15 ppm
	CA BC OEL	TWA		10 ppm
	CA BC OEL	STEL		15 ppm
	CA QC OEL	VEMP	52 mg/m3	10 ppm
	CA QC OEL	VECD	79 mg/m3	15 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS

Contrôles techniques appropriés:

Mesures d'ordre technique:

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps:

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 5 de 14

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Ambre Liquide
État physique:	Liquide
Couleur:	Jaune à orange
Odeur:	Légère
Seuil olfactif :	Aucune donnée d'essais disponible
pH :	3.92 1% Electrode de pH (suspension aqueuse 1%)
Point de Fusion/ congélation :	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition:	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair:	73.5 °C Coupelle fermée
Taux d'évaporation:	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure :	Aucun renseignement disponible
Limite d'explosivité, supérieure :	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur:	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative :	Aucune donnée d'essais disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée d'essais disponible
Coefficient de partage:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition:	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique:	13.1 mPa.s à 20 °C 6.38 mPa.s à 40 °C
Propriétés explosives:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes:	Donnée non disponible
Masse moléculaire:	Donnée non disponible
Densité du liquid:	1.0604 g/cm ³ à 20 °C Densimètre numérique

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».
Possibilité de réactions dangereuses:	Polymérisation ne se produira pas.
Conditions à éviter :	Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.
Matières incompatibles :	Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale :	Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions;
---------------------------------	---

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 6 de 14

	<p>cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Une ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale.</p> <p>Comme produit :DL50, Rat, femelle, 1,500 mg/kg</p>
Toxicité aiguë par voie cutanée :	<p>Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.</p> <p>Comme produit :DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg</p>
Toxicité aiguë par inhalation:	<p>Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.</p> <p>Comme produit :CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.28 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.</p>
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	<p>Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation. Les effets peuvent prendre du temps à guérir.</p>
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	<p>Modérément irritant (lapin).</p>
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	<p>Peut provoquer une légère irritation des yeux Des lésions cornéennes sont peu probables.</p>
Sensibilisation :	<p>N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes. Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.</p> <p>Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p>
Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) :	
Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées) :	<p>Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.</p> <p>Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Tractus gastro-intestinal. Voies respiratoires. Reins.</p>
Cancérogénicité :	<p>Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.</p>
Tératogénicité :	<p>Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 2,4-D 2-éthylhexyle. S'est révélé toxique pour le fœtus dans des essais sur des animaux de laboratoire. Il n'y a aucune évidence que ces observations soient pertinentes pour l'homme. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.</p>
Toxicité pour la reproduction :	<p>Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Ester de 2,4-D 2-éthylhexyle. Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.</p>
Mutagénicité :	<p>Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.</p>
Danger par aspiration :	<p>Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 7 de 14

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

2,4-D 2-ethylhexyl ester :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, *Menidia beryllina*, Essai en dynamique, 96 h, > 1.9 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 5 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

Identique à la substance active sous forme ester.

CE50b, *Skeletonema costatum* (algue marine), Essai en statique, 5 jr, Biomasse, 0.23 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Équivalente.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en dynamique, 21 jr, poids, 0.015 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol :

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, *Anas platyrhynchos* (canard colvert), 663mg/kg poids corporel.CL50 par voie alimentaire, *Anas platyrhynchos* (canard colvert), 5 jr, > 5620mg/kg par voie alimentaire.DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles), > 100microgrammes/abeilleDL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles), > 100microgrammes/abeille**Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :**

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, > 0.225 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, > 0.183 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente.

La toxicité pour les espèces aquatiques se produit à des concentrations supérieures à la solubilité du produit dans l'eau.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50r, diatomée de l'espèce de la navicule, Essai en statique, 72 h, 0.24 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Équivalente.

CE50b, algue de l'espèce du *Scenedesmus*, 72 h, > 0.47 mg/lCE50r, *Selenastrum capricornutum* (algue verte), 96 h, > 1.410 mg/lCE50r, *Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis), 14 jr, 0.075 mg/lNOEC, *Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis), 14 jr, 0.031 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons :

NOEC, Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*), 0.32 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol :

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie), 5 jr, > 2000mg/kg poids corporel.**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 8 de 14

CL50 par voie alimentaire, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie), > 5000mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol :

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), > 1,000 mg/kg

Heavy aromatique naphta :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, *Gambusia affinis* (Guppy sauvage), 96 h, 811 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50, Algues, 72 h, 21 - 165 mg/l

1,2,4-Triméthylbenzène :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 7.7 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, 3.6 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50, *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes), 96 h, 2.356 mg/l

1-Hexanol :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 97.2 mg/l, Autres lignes directrices

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 24 h, 201 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 79.7 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Équivalente.

Toxicité pour les bactéries :

CE50, Protozoa (Protozoaire), 48 h, 300.4 mg/l

Acide benzène sulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, poisson zèbre (*Brachydanio rerio*), 96 h, 31.6 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, 62 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

Pour un ou des produits semblables:

CE50r, *Selenastrum capricornutum* (algue verte), 96 h, Inhibition du taux de croissance, 29 mg/l

Toxicité pour les bactéries :

Pour un ou des produits semblables:

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 9 de 14

CE50, boue activée, 3 h, Taux respiratoires., 550 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons :

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri), 72 jr, survie, 0.23 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, nombre de descendants, 1.18 mg/l

Naphtalène :

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.11 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons :

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

Reste :

Toxicité aiguë pour les poissons : Aucune donnée trouvée.

Persistence et dégradabilité :

2,4-D 2-ethylhexyl ester :

Biodégradabilité: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Échec

Biodégradation: 77 %

Durée d'exposition: 29 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Équivalente

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation DOB

5 jr 0.84 %

10 jr 0.92 %

20 jr 1.32 %

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Échec

Biodégradation: 32 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Équivalente

Demande théorique en oxygène: 2.2 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, demi -vie, 454 jr

Heavy aromatique naphta :

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

1,2,4-Triméthylbenzène :

Biodégradabilité: Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 1 jr

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 10 de 14

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg
 Photo dégradation
 Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
 Sensibilisant: Radicaux OH
 Demi-vie atmosphérique: 0.641 jr
 Méthode: Estimation

1-Hexanol :

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
 Intervalle de temps de 10 jours : Passe
 Biodégradation: 61 %
 Durée d'exposition: 30 jr
 Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Équivalente
 Intervalle de temps de 10 jours : Passe
 Biodégradation: 77 %
 Durée d'exposition: 30 jr
 Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Équivalente

Acide benzène sulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium :

Biodégradabilité: Intervalle de temps de 10 jours : Échec
 Biodégradation: 2.9 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Équivalente

Naphtalène :

Biodégradabilité: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).
 Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg
 Demande biologique en oxygène (DBO)
 Durée d'incubation DOB
 5 jr 57.000 %
 10 jr 71.000 %
 20 jr 71.000 %
 Photo dégradation
 Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
 Sensibilisant: Radicaux OH
 Demi-vie atmosphérique: 5.9 h
 Méthode: Estimation

Reste :

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation :

2,4-D 2-ethylhexyl ester :

Bioaccumulation: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.83 à 25 °C Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 10

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.04 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Mesuré

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 11 de 14

Heavy aromatique naphta :

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

1,2,4-Triméthylbenzène :

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.63 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 jr Mesuré

1-Hexanol :

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 1.8 Mesuré

Acide benzène sulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium :

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 4.6 OECDE Ligne directrice 107 ou Équivalente.

Naphtalène :

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 OCDE ligne directrice 107

Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

Reste : Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol :

2,4-D 2-ethylhexyl ester :

Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol.

Pour le produit de dégradation.

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 6200 - 43000

Heavy aromatique naphta :

Aucune donnée trouvée.

1,2,4-Triméthylbenzène :

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 720 Estimation

1-Hexanol :

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 8.3

Acide benzène sulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium :

Aucune donnée trouvée.

Naphtalène :

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 664

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 12 de 14

Reste : Aucune donnée trouvée.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.
Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

TMD: Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-vrac. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en vrac.

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (2,4-D Ester, Fluroxypyr-méthyl)

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Polluant marin: 2,4-D Ester, Fluroxypyr-méthyl

IMDG :

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (2,4-D Ester, Fluroxypyr-méthyl)

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Marine Polluant: 2,4-D Ester, Fluroxypyr-méthyl

Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC Consultez la réglementation avant de transporter du vrac océanique

ICAO/IATA:

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (2,4-D Ester, Fluroxypyr-méthyl)

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Information supplémentaire: NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Information concernant la Loi sur les produits dangereux:

Classification SIMDUT :

Ce produit est exempt selon WHMIS

Code national de prévention des incendies du Canada :

Classe IIIA

Liste canadienne intérieure des substances (DSL) :

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :29/09/2020

PCP#33891

Page 13 de 14

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) :33891

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 2	Instabilité 0
-------------	--------------------------------	-------------------------	----------------------

Indique un risque chronique pour la santé*Légende des codes NFPA et WHMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de revision: 29/09/2020 (Nouvelle FDS)

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.